

LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE D'AGREMENT NATIONAL ET REGIONAL

Textes d'application :

- le décret n°2005-300 du 31 mars 2005, paru au Journal officiel n°76 du 1^{er} avril, qui fixe les conditions et la procédure d'agrément des associations (et unions d'associations) nationales et associations (et unions d'associations) régionales ;
- l'arrêté du 1^{er} février 2006 fixant la composition du dossier de demande d'agrément ;
- la circulaire DGS/SD1B/2006/124 du 10 mars 2006 destinée aux directions régionales des affaires sanitaires et sociales précise la réglementation applicable en matière de procédure d'instruction des dossiers de demande d'agrément des associations.

